

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2176

14 octobre 2010

SOMMAIRE

19 B S.A.	104419	JP Residential II S.A.	104442
249 Saint Denis	104420	Lux Life Opportunity Fund SICAV-FIS ..	104416
Aerium Holdings S.A.	104402	LuxStrategy S.A.	104440
Agence EUROPE	104443	Lyri S.A.	104448
Almalux Holding S.à r.l.	104420	Mast S.à r.l.	104448
ALM Luxembourg Holdings S.à r.l.	104420	Meigerhorn II Coop S. à r.l.	104432
Anoka Engineering and Consulting S.A.	104422	Mirol Investments Ltd.	104448
Asco Holding S.A.	104421	Northwind Fund	104419
Babalou Shipping Company S.A.	104439	Raidstone S.A.	104444
Benal S.A.	104422	REOF II S.à r.l.	104420
Bluestone S.A.	104422	Starboard Property Group Sàrl	104409
Buckfield Investments S.A.	104422	Sunflower Investments S.A.	104409
Celimage SA	104429	Synchan Management Invest S.C.A.	104421
Ceralux Holding S.A.	104409	TCL Finance Luxembourg Sàrl	104408
Compagnie de l'Europe du Sud S.A.	104424	Tetrade S.A.	104415
Degroof Alternative	104409	The European Asset Value Fund	104429
Duet Holding SA	104418	Trial Un Sàrl	104415
EGL Renewable Luxembourg AG	104417	Trilantic Events Management S.à r.l.	104410
Environnement Investissement SA	104431	Urs Global Luxembourg S.à r.l.	104448
Europa Financing S.à r.l.	104429	Varmdo S.à r.l.	104415
EuroPRISA Luxembourg Holding Compa- ny F S.à r.l.	104424	Varna Investments Holding S.A.	104415
EuroPRISA Luxembourg Holding Compa- ny PF S.à r.l.	104410	Veloz Investments Holding S.A.	104415
Faber Digital Solutions S.A.	104430	Voronet S.A.	104416
Fiduciaire F. Winandy & Associés S.A. ..	104430	Wasteholdco 2 S.à r.l.	104444
Finattech S.A.	104430	WCC Europe S.à r.l.	104416
Finattech S.A.	104431	WCC Hungary S.à r.l.	104417
Fremato Lux S.A.	104422	WCC Italy S.à r.l.	104417
Frontline Holding S.à r.l.	104430	WCC Poland Finco S.à r.l.	104418
GDF SUEZ Global LNG Supply S.A.	104439	WCC Poland S.à r.l.	104418
Global Multi Invest	104431	WCC Romania S.à r.l.	104418
Harbour Bridge S.A.	104439	WE Finance and Services (Luxembourg) S.à r.l.	104419
Initial Textiles Luxembourg S.à r.l.	104442	Westrich Gen S.A.	104416
		Whitelabel II-A S.à r.l.	104408

Aerium Holdings S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 35.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 96.764.

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh day of July.

Before us Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited liability company (société anonyme) Aerium Holdings S.A., having its registered office in L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, and registered with the Luxembourg Trade and companies register under number B 96.764, incorporated before Maître Henri Hellincks, notary then residing in Mersch, on 4 November 2003 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1259 page 60409 on 27 November 2003 (the "Company") and amended the last time by a deed of Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg) on 21 September 2007 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2580 page 123804 on 13 November 2007.

The Meeting is chaired by Mr Gaël CASTEX, private employee, residing professionally in L – 2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

The Chairman appointed Mrs Sophie Mathot, private employee, residing professionally in Senningerberg as secretary.

The meeting elected Mr Gaël CASTEX, prenamed as scrutineer.

The Chairman declared and requested the undersigned notary to act as follows:

I.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

II.- According to the presence list, all the shares representing the entire share capital are present or represented to the present extraordinary general meeting, enabling the meeting to resolve on the items of the agenda, the shareholders present or represented being considered as duly convened. The shareholders further declared having taken notice of the agenda previously communicated to them.

III.- The agenda of the meeting is as follows:

1. To fully restate the articles of association of the Company.
2. Miscellaneous.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

Sole resolution

The meeting resolves to fully restate the articles of incorporation of the Company which will be read as follows:

Denomination – Registered office - Duration Object - Capital

Art. 1. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "Aerium Holdings S.A." (the "Company").

The Company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a sole shareholder, the Company may be managed by a sole director only who does not need to be a shareholder of the Company.

Art. 2. The registered office of the Company is established in the Grand-Duchy of Luxembourg within the municipality of Niederanven and may be transferred within such municipality by means of a resolution of the board of directors of the Company or, in the case of a sole director by a decision of the sole director. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

In the event that, the board of directors of the Company or, in the case of a sole director, the sole director determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad by resolution of the director(s) until cessation of these abnormal circumstances, such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner

as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company is also entitled to acquire and operate, brand and other related intellectual property rights.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties, for its own account, either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 5. Share capital. The Company's share capital is set at thirty-five thousand euros (EUR 35,000.-) represented by three hundred and fifty (350) shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Administration - Supervision

Art. 6. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a sole director only. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the general meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing sole director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the legal entity as sole director or as member of the board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The director(s) shall be elected by the general meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting. In the absence of any remaining directors, a general meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 7. The board or the sole director, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest.

All powers not expressly reserved by the Law of August 10, 1915 as amended or by the articles to the general meeting fall within the competence of the board or the sole director, as the case may be.

In these articles, any reference to the board of directors shall be a reference to the sole director (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

Art. 8. The board shall appoint a chairman among its members; in his/her absence, the meeting will be chaired by another member of the board present at the meeting. Exceptionally, the first chairman shall be appointed by the constitutive general meeting.

Any member of the board may act at any meeting of the board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, or telex another director as his or her proxy. A director may represent one or several of his/her colleagues.

Any director may participate in a meeting of the board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the board.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings. The date of such written resolutions will be the date of their last signature.

The resolutions passed by the sole director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the board and are documented by written minutes signed by the sole director.

Art. 9. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

The board of directors, or in case of a sole director, the sole director, the board of directors may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

Art. 10. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of any two members of the board, or (ii) in the case of a sole director, by the sole signature of the sole director or (iii) by the sole signature of the managing director within the limits of the daily management or (iv) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the board or the sole director, or (v) or by the signature of any agent(s) to whom such signature authority has been delegated, but only within the limits of such power.

Supervision

Art. 11. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Accounting year – General meetings

Art. 12. The accounting year of the Company shall begin on the 1st January and shall terminate on the 31st December of each year.

Art. 13. In the case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the general meeting pursuant to the Law of August 10, 1915 as amended.

The notice to attend the general meetings provided for by law shall govern the notice for. If all the shareholders of the Company are present or represented at a general meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Each share is entitled to one vote.

Any shareholder may participate in a general meeting by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 14. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

The board of directors or the sole director, as the case may be, may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 16. The annual general meeting shall be held, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the second Wednesday of the month of June at 10.00 a.m.. If such a day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 17. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 as amended. There being no further business, the meeting is closed.

Estimation - Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

WHEREOF the present notary deed was drawn up in Senningerberg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing persons, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AERIUM HOLDINGS S.A., avec siège social au 6A route de Trèves, L – 2633 Senningerberg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.764, constituée suivant acte de Maître Henri Hellincks, notaire alors demeurant à Mersch, le 4 novembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1259, page 60409, le 27 novembre 2003, (la "Société") et modifié la dernière fois par acte de Maître Jean Seckler, notaire demeurant à Junglinster (Grand Duché de Luxembourg) le 21 septembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2580, page 123804, le 13 novembre 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Gaël CASTEX, employé privé, demeurant professionnellement à L – 2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Gaël CASTEX, précité.

Le président déclare et prie le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants.

II.- Qu'il ressort de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut statuer valablement sur les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués. Ils déclarent par ailleurs avoir pris connaissance de l'ordre du jour préalablement communiqué.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Refonte totale des statuts de la Société;
2. Divers.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée décide de refondre les statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «Aerium Holdings S.A.» ci-après, la «Société».

La Société peut avoir un actionnaire unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique de la Société.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Niederanven, au Grand-Duché du Luxembourg et peut être transféré à une autre adresse dans cette commune par décision du ou des administrateurs. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

Au cas où, le conseil d'administration de la Société ou, dans le cas d'un administrateur unique, le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ses brevets ou pouvant les compléter.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) représentée par trois cent cinquante (350) actions, d'une valeur de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Chaque action donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les actions de la société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois (3) membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon les cas.

Toute référence dans les présents statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (lorsque la Société a un actionnaire) tant que la Société a un associé unique.

Art. 8. Le conseil d'administration doit désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent. Le premier président sera exceptionnellement nommé par l'assemblée générale extraordinaire de constitution.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. La date de ces résolutions écrites sera la date de la dernière signature.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'administrateur unique.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil ou l'administrateur unique, selon le cas, peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Le conseil d'administration ou dans le cas d'un administrateur unique, le conseil d'administration pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Art. 10. La Société est engagée envers les tiers en toutes circonstances par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) dans le cas d'un administrateur unique, par la seule signature de son administrateur unique ou (iii) par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou (iv) par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas, ou (v) par la signature du ou des mandataire(s) à qui pareil pouvoir de signature aura été délégué.

Art. 11. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'actionnaire unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le deuxième mercredi du mois de juin à 10.00 heures, et pour la première fois en 2011 au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: Gaël Castex, Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 juillet 2010. LAC/2010/33762. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 août 2010.

Référence de publication: 2010105415/347.

(100119354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Whitelabel II-A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 153.882.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 3 septembre 2010, a décidé d'accepter:

- la démission de Christophe Cahuzac en qualité de gérant A de la Société avec effet au 7 août 2010.

- La nomination avec effet au 7 août 2010 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant A de la Société, de:

* Nicole Götz, née à Brackenheim (Allemagne) le 4 Juin 1968, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 7 août 2010, composé comme suit:

- Nicole GÖTZ, gérant A

- Maxime NINO, gérant A

- Michael FURTH, gérant A

- John VIOLA, gérant B

- Clive BODE, gérant B

- Pedro FERNANDES DAS NEVES, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Maxime Nino

Gérant

Référence de publication: 2010120277/24.

(100135390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.

TCL Finance Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 155.098.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 1^{er} septembre 2010.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2010117990/11.

(100134161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Starboard Property Group Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 115.103.

Il résulte de l'assemblée générale de l'actionnaire de la société tenue à Luxembourg en date du 27 août 2010, les points suivants:

- Démission de Facts Services SA (anciennement Facts Services Sàrl) de son poste de gérant unique avec effet immédiat;
- Nomination de Dillon Holding Ltd. enregistré au registre des Seychelles sous le numéro IBC 031460, ayant son siège social Suite 13, First Floor Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria MAHE, Republic of Seychelles, en remplacement du gérant démissionnaire avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 31 août 2010.

Référence de publication: 2010117984/15.

(100134165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Sunflower Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 130.661.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010117985/10.

(100134540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Degroof Alternative, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 113.782.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 10 août 2010

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Vincent Planche, Benoît Daenen et Eric Lobet en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011,
2. de ne pas réélire Messieurs Alain Léonard et Donald Villeneuve suite à leur démission le 25 mai 2010,
3. de réélire PricewaterhouseCoopers Sàrl en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011.

Luxembourg, le 26 août 2010.

Pour Degroof Alternative

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Jean-Michel GELHAY / Valérie GLANE

Directeur / Attaché principal

Référence de publication: 2010118047/20.

(100133167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Ceralux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5619 Mondorf-les-Bains, 45, rue John Gruen.
R.C.S. Luxembourg B 68.666.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 31 août 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010118145/9.

(100133480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Trilantic Events Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 138.170.

Le bilan au 31 janvier 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Trilantic Events Management S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2010117989/12.

(100134473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

EuroPRISA Luxembourg Holding Company PF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.750,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.415.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third day of August, before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

EuroPRISA Management Company S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 110.847 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Gilles Durdu, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder holds the entire share capital of EuroPRISA Luxembourg Holding Company PF S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 113.415 (the Company). The Company was incorporated on 9 January 2006 pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary then residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N°722 of 8 April 2006. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time on 11 February 2008 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations CN°743 of 27 March 2008.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder is the owner of all the 102 (one hundred and two) shares of the Company, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five Euros) each, representing the entire share capital of the Company, and the Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with Article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

II. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

(1) Waiver of the convening notices;

(2) Amendment of articles 10 and 12 of the articles of association of the Company by deleting therein the restrictions imposed on managers' place of residence, place of holding of board meetings and place of holding of shareholders' meetings;

(3) Acknowledgement and acceptance of the resignation of Ms. Alexandra Dimitrijevic as manager of the Company and discharge;

(4) Appointment of Mr Enrico Baldan as new manager of the Company effective as of 23 August 2010; and

(5) Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives the convening notices, considers itself as duly convened and declares having full knowledge of the agenda which was communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend articles 10 and 12 of the articles of association of the Company (the Articles) by deleting therein the restrictions imposed on managers' place of residence, place of holding of board meetings and place of holding of shareholders' meetings, so that articles 10 and 12 of the Articles shall from now on read as follows:

" **Art. 10.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 10 will have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company will be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The board of managers may appoint from among its members a chairman.

The chairman, if any, will preside at all general meetings of shareholders and all meetings of the board of managers. In his absence, the general meeting of shareholders or, as the case may be, the board of managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

Meetings of the board of managers are convened by the chairman or by any other two members of the board of managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues, under the condition however that at least two managers are present at the meeting.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Resolutions signed by all managers will be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

The resolutions of the board of managers will be adopted by the majority of the managers present or represented."

" **Art. 12.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

General meetings of the shareholders, if any, may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge and accept the resignation of Ms. Alexandra Dimitrijevic of her mandate as manager of the Company, effective as of 23 August 2010, and to grant her discharge (quitus) for the performance of her duties from the date of her appointment until the date of her resignation.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr Enrico Baldan, born in Dolo, Venezia, Italy on 4 July 1974, residing in 57, rue de Beggen, L-1221, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as new manager of the Company effective as of 23 August 2010 for an unlimited period of time.

As a consequence of the above, the board of managers of the Company will be composed as follows:

- Benjamin Penaliggon;
- Oliver May;
- Max Kreuter; and
- Enrico Baldan.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand euro (EUR 1.000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the Sole Shareholder, it is also stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-trois août, par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

EuroPRISA Management Company S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.847 (l'Associé Unique),

ici représentée par Gilles Durdu, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique détient l'intégralité du capital social de EuroPRISA Luxembourg Holding Company PF S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.415 (la Société). La Société a été constituée le 9 janvier 2006 suivant un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°722 du 8 avril 2006. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 11 février 2008 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°743 du 27 mars 2008.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient l'ensemble des 102 (cent deux) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de 125 EUR (cent vingt-cinq Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, et l'Associé Unique

exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

II. L'Associé Unique désire adopter des résolutions sur les points suivants:

- (1) Renonciation aux formalités de convocation;
- (2) Modification des articles 10 et 12 des statuts de la société, en y supprimant les restrictions imposées quant à la résidence des gérants, quant au lieu de tenue des conseils de gérance et quant au lieu de tenue des assemblées générales d'associés;
- (3) Prise d'acte et acceptation de la démission de Mme. Alexandra Dimitrijevic de son poste de gérante de la Société et décharge;
- (4) Nomination de Mr Enrico Baldan en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 23 août 2010; et
- (5) Divers.

III. L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoqué et déclare avoir pleinement connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les articles 10 et 12 des statuts de la Société (les Statuts) de manière à y supprimer les restrictions imposées quant au lieu de résidence des gérants, quant au lieu de tenue des conseils de gérance et quant au lieu de tenue des assemblées générales d'associés, de telle sorte que les articles 10 et 12 des Statuts auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres.

Le président, dans l'hypothèse où il en a été nommé un, présidera toutes assemblée des associés et toutes réunions du Conseil de Gérance. En son absence, l'assemblée des associés, respectivement le Conseil de Gérance choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président ou, à son défaut, par deux autres membres du conseil.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence.

On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Les réunions sont tenues aux lieu, jour et heure spécifiés sur la convocation.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux gérants participent à la réunion.

Tout gérant peut participer aux réunions du Conseil de Gérance par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au Conseil de Gérance puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres ou téléfax.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés."

" **Art. 12.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

L'assemblée des associés, le cas échéant, peut être tenue aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives."

Troisième résolution

L'Associé Unique prend acte et décide d'accepter la démission de Mme. Alexandra Dimitrijevic de son mandat de gérante de la Société, à dater du 23 août 2010, et de lui donner décharge (quitus) pour l'exécution de son mandat, de la date de sa nomination jusqu'à la date de sa démission.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Mr Enrico Baldan, né à Dolo, Venezia, Italie le 4 juillet 1974, résidant au 57, rue de Beggen, L-1221, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 23 août 2010 pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société sera composé comme suit:

- Benjamin Penaliggon;
- Oliver May;
- Max Kreuter; et
- Enrico Baldan.

Estimation des frais

Le montant des frais se rapportant au présent acte est estimé à environ mille euros (EUR 1.000.-).

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare que l'Associé Unique l'a requis de rédiger le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de l'Associé Unique, il est également précisé qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte et en foi de quoi, le présent acte notarial a été dirigé à Luxembourg au jour mentionné au début de l'acte.

Et après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: G. Durdu et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 août 2010. LAC/2010/37849. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Référence de publication: 2010118502/254.

(100135061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Tetrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 46.646.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010117991/10.

(100134172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Trial Un Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 25, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 115.685.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/09/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2010117995/12.

(100134355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Varmdo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.944.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Référence de publication: 2010118000/10.

(100134376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Varna Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.362.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010118001/12.

(100134114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Velize Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.414.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31/08/2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010118003/12.

(100134116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Voronet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 101.516.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010118007/10.

(100134541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Westrich Gen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.816.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010118009/10.

(100134170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Lux Life Opportunity Fund SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 146.735.

Herr Dieter H. Ristau ist mit Wirkung vom 18. August 2010 von seinem Amt als Verwaltungsratsmitglied zurückgetreten.

Der Verwaltungsrat setzt sich demnach bis zum Zeitpunkt der nächsten abzuhaltenden Generalversammlung der Gesellschaft, voraussichtlich der nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2010, wie folgt zusammen:

- Herr Mihail Belostennyi (Verwaltungsratsvorsitzender)
- Herr Mario Warny (Verwaltungsratsmitglied)
- Herr Ulrich (richtigerweise) Binnerger (Verwaltungsratsmitglied)
- Herr Alfred Kreiselmaier (Verwaltungsratsmitglied)

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 31. August 2010.

Für die Lux Life Opportunity Fund SICAV-FIS

Die Zentralverwaltungsstelle

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Mario Warny / Marc-Oliver Scharwath

Référence de publication: 2010118824/22.

(100134396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

WCC Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 36.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 114.577.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 29 juillet 2010, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Paul Shiels, avec adresse professionnelle au 4, Goetheplatz, 60311 Francfort, Allemagne, de son mandat de gérant de classe avec effet immédiat.

2. nomination de Pierre Gervasi, avec adresse professionnelle au 21, rue Balzac, Etoile Saint Honoré, 75008 Paris, France, au mandat de gérant de classe avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2010.

Référence de publication: 2010118014/15.

(100134400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

WCC Hungary S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.772.

Par résolutions signées en date du 5 août 2010, les associés ont accepté la démission de Paul Shiels, avec adresse au 4, Goetheplatz, 60311 Francfort, Allemagne, de son mandat de gérant de classe B avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2010.

Référence de publication: 2010118015/12.

(100134081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

EGL Renewable Luxembourg AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 134.989.

Auszug aus dem Protokoll der Generalversammlung der Aktionäre vom 20. Juli 2010

Am 20. Juli 2010 hat die Generalversammlung der Aktionäre folgende Beschlüsse gefasst:

Den Rücktritt von Herrn Dominik Michael ANDERHALDEN als Verwaltungsratsmitglied der Kategorie A und Vorsitzender des Verwaltungsrates mit Wirkung zum Ablauf seines Mandats am 31. August 2010 anzunehmen,

Herrn Patrick Franz WINTERBERG, geboren am 24. Oktober 1968 in Dornach, Solothurn, Schweiz, geschäftsansässig in Lerzenstrasse 10, CH-8953 Dietikon, Schweiz, als Verwaltungsratsmitglied der Kategorie A zu ernennen, mit Wirkung zum 1. September 2010 und bis zur Generalversammlung, die im Jahr 2011 stattfindet.

Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates vom 1. September 2010

Am 1. September 2010 hat der Verwaltungsrat folgenden Beschluss gefasst:

Herrn Patrick Franz WINTERBERG mit sofortiger Wirkung und für die Dauer seines Mandats als Verwaltungsratsmitglied der Kategorie A, als Vorsitzenden des Verwaltungsrates zu ernennen.

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft setzt sich demnach zusammen wie folgt:

Herr Patrick Franz Winterberg, Verwaltungsratsmitglied der Kategorie A und Vorsitzender

Frau Florine Lang, Verwaltungsratsmitglied der Kategorie A

Herr Jean-Marc Ueberecken, Verwaltungsratsmitglied der Kategorie B

Herr Alexander Olliges, Verwaltungsratsmitglied der Kategorie B

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 2. September 2010.

EGL Renewable Luxembourg AG

Unterschrift

Référence de publication: 2010118515/27.

(100134905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

WCC Italy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 119.059.

Par résolutions signées en date du 5 août 2010, les associés ont accepté la démission de Paul Shiels, avec adresse au 4, Goetheplatz, 60311 Francfort, Allemagne, de son mandat de gérant de classe avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 août 2010.

Référence de publication: 2010118016/12.

(100134082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

WCC Poland Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 124.311.

Par résolutions signées en date du 5 août 2010, les associés ont accepté la démission de Paul Shiels, avec adresse au 4, Goetheplatz, 60311 Francfort, Allemagne, de son mandat de gérant de classe avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 août 2010.

Référence de publication: 2010118017/12.

(100134272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

WCC Poland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.215.

Par résolutions signées en date du 5 août 2010, les associés ont accepté la démission de Paul Shiels, avec adresse au 4, Goetheplatz, 60311 Francfort, Allemagne, de son mandat de gérant de classe avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 août 2010.

Référence de publication: 2010118018/12.

(100134083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Duet Holding SA, Société Anonyme Soparfi.

Capital social: EUR 31.158,20.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 86.817.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire en date du 8 juin 2009

Prolongation du mandat d'un administrateur actuellement en fonction:

- Monsieur Henry GABAY

Le mandat de l'administrateur ainsi nommés prendra fin à lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Prolongation du mandat du commissaire actuellement en fonction

- Vericom Sa

RCS Luxembourg n° B 51203

siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy

Le mandat de commissaire ainsi nommé prendra fin à lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010118494/18.

(100134972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

WCC Romania S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.185.

Par résolutions signées en date du 5 août 2010, les associés ont accepté la démission de Paul Shiels, avec adresse au 4, Goetheplatz, 60311 Francfort, Allemagne, de son mandat de gérant de classe avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 août 2010.

Référence de publication: 2010118019/12.

(100134084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

WE Finance and Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.107.471,76.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 57.450.

—
AUSZUG

Es folgt aus den Beschlüssen der Geschäftsführer der Gesellschaft vom 10. Mai 2010, dass Herr Christian Niggel, wohnhaft in 30, rue de la Gare, L-8471 Eischen, geboren am 7. September 1960 in Esch-sur-Alzette, Großherzogtum Luxemburg, für einen Zeitraum von 3 Jahren mit der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft beauftragt wird und demnach berechtigt ist, die Gesellschaft für das laufende Tagesgeschäft durch seine alleinige Unterschrift zu vertreten.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 19. August 2010.

Référence de publication: 2010118020/15.

(100134546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

19 B S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 40.062.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010118022/10.

(100134534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Northwind Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 143.505.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 27 mai 2010

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Monsieur Luca Parmeggiani, en qualité d'administrateur pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011,
2. de réélire Monsieur Michele Maria Corno, en qualité d'administrateur pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011,
3. d'acter la démission de Monsieur Donald Villeneuve de son mandat d'administrateur avec effet à l'Assemblée Générale Ordinaire en 2010,
4. de nommer Monsieur Ferdinando Maria Giuseppe Cesare Roberto Coda Nunziante, avec adresse professionnelle au 1, Via S. Balestra, CH-6901 Lugano, en qualité d'administrateur pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011,
5. de réélire Deloitte S.A., Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2010.

Pour NORTHWIND FUND

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Marc-André BECHET / Valérie GLANE

Directeur / Attaché principal

Référence de publication: 2010120851/27.

(100135863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

249 Saint Denis, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.937.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010118023/10.

(100134069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.**Almalux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.751.

Extrait des résolutions du Conseil de Gérance prises le 2 juillet 2010

Le 2 juillet 2010, les gérants de Almalux Holding SARL ("la société"), ont pris la résolution suivante:

- de transférer le siège social de la société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et ce avec effet immédiat

Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010118024/15.

(100132866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

REOF II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 98.400,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 126.591.

EXTRAIT

Mention rectificative suivant publication du 10 décembre 2009 sous numéro L090189593.05

En date du 7 octobre 2009, l'associé unique de la société REOF II S.à r.l. a décidé de nommer des gérants pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Lors de la publication, une faute d'orthographe dans un nom est apparue.

Le nom du gérant nommé doit être rectifié comme suit:

- Monsieur Eric Stampfli, né à Nice (France) le 1^{er} octobre 1945, demeurant professionnellement au Cœur Défense, Tour B, 100 Esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris la Défense Cedex (France)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour REOF II S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010118100/19.

(100132778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

ALM Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 287.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 149.616.

Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 7 avril 2010

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 7 avril 2010, Mr. Alexandre Machkevitch, a transféré 575, soit la totalité de ses parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 575 parts sociales d'une valeur de 500 Euro chacune, à la société ALM Malta Limited, avec siège social à SB Co, Triq Dun Karm, Birkirkara By-Pass, Birkirkara BKR 9038, Malte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2010.

Hille-Paul Schut

Mandataire

Référence de publication: 2010118033/17.

(100132777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Synchan Management Invest S.C.A., Société en Commandite par Actions.

R.C.S. Luxembourg B 122.468.

Attestation- rectificatif de l'acte du 21 juin 2010 de la société Synchan Management Invest S.C.A. No R.C.S. B 122.468 déposé au Registre de Commerce et des Sociétés le 05/07/2010

En date du 21 juin 2010, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société SYNCHAN MANAGEMENT INVEST S.C.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le no 122.468 et déposée sous le no L100095535 du 5 juillet 2010.

A la suite d'une erreur d'inversion dans les chiffres, il avait été constaté:

- A la troisième résolution (ii): que Cuneo Investimentos Consultadoria e Servicos Sociedade Unipessoal Lda avait libéré ses actions souscrites intégralement en espèces ensemble avec une prime d'émission pour un montant total de EUR 392.148.- (qui sera arrondi à la deuxième décimale) soit un montant total (capital et prime d'émission) de EUR 252.796,75.-;

alors que:

Cuneo Investimentos Consultadoria e Servicos Sociedade Unipessoal Lda avait libéré ses actions souscrites intégralement en espèces avec une prime d'émission pour un montant total de EUR 252.796,75.- (qui sera arrondi à la deuxième décimale) soit un montant total (capital et prime d'émission) de EUR 392.148.-

- A la troisième résolution (iv): que Vis Value Partecipazioni avait libéré ses actions souscrites intégralement en espèces ensemble avec une prime d'émission pour un montant total de EUR 132.642.- (qui sera arrondi à la deuxième décimale) soit un montant total (capital et prime d'émission) de EUR 85.507.-;

alors que:

Vis Value Partecipazioni avait libéré ses actions souscrites intégralement en espèces ensemble avec une prime d'émission pour un montant total de EUR 85.507.- (qui sera arrondi à la deuxième décimale) soit un montant total (capital et prime d'émission) de EUR 132.642.-;

- A la troisième résolution (v): que QUILVEST PDI INC. avait libéré ses actions souscrites intégralement en espèces avec une prime d'émission pour un montant total de EUR 149.651.- (qui sera arrondi à la deuxième décimale) soit un montant total (capital et prime d'émission) de EUR 96.472,25.-

alors que:

QUILVEST PDI INC. avait libéré ses actions souscrites intégralement en espèces ensemble avec une prime d'émission pour un montant total de EUR 96.472,25.- (qui sera arrondi à la deuxième décimale) soit un montant total (capital et prime d'émission) de EUR 149.651.-;

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 août 2010. Relation: LAC/2010/36902. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Conny SCHUMACHER.

Fait à Luxembourg, le 10 août 2010.

Me Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010118992/37.

(100134666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Asco Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 53.496.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010118134/10.

(100133436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Anoka Engineering and Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 105.656.

—
Extrait des décisions portant à publication de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 juin 2010 à Luxembourg Ville

L'Assemblée accepte la démission de ses fonctions d'administrateur de Monsieur Ahcène MESSAOUDI et nomme aux fonctions d'Administrateur Monsieur Alain NOULLET, né le 2 novembre 1960 à Berchem Sainte Agathe (Belgique), demeurant L2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128, jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010118034/15.

(100132826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Bluestone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 155.139.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59133 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010118037/12.

(100133089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Buckfield Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 128.816.

—
Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTES COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010118039/14.

(100132864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

**Benval S.A., Société Anonyme,
(anc. Fremato Lux S.A.).**

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.
R.C.S. Luxembourg B 105.329.

—
L'an deux mille dix, le cinq août.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FREMATO LUX S.A." (numéro d'identité 2004 22 27 383), avec siège social à L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 105.329, constituée suivant acte reçu par le notaire Marc LECUIT, de résidence à Redange-sur-Attert, en remplacement du notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, dépositaire de la minute, en date du 29 décembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 346 du 18 avril 2005 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 avril 2008, publié au Mémorial C, numéro 1387 du 5 juin 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Vincent DEMEUSE, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Pétange.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

a) Changement de la dénomination sociale de «FREMATO LUX S.A.» en «BENVAL S.A.» et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

b) Modification de l'article 14 des statuts pour fixer désormais l'année sociale du 1^{er} octobre au 30 septembre de l'année suivante, à l'exception de l'année sociale en cours ayant commencé le 1^{er} janvier 2010, qui s'achèvera le 30 septembre 2010.

c) Modification de l'article 13 des statuts afin de tenir compte du changement de la date de tenue de l'assemblée générale annuelle.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de «FREMATO LUX S.A.» en «BENVAL S.A.» et de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de BENVAL S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'exercice social qui commencera désormais le 1^{er} octobre et se terminera le 30 septembre de l'année suivante.

Exceptionnellement, l'exercice social ayant commencé le 1^{er} janvier 2010 se terminera le 30 septembre 2010.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 14.** L'année sociale commence le 1^{er} octobre et finit le 30 septembre de l'année suivante."

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le deuxième lundi du mois de mars à 10.00 heures.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 13. al. 1^{er}.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit spécifié dans les convocations, le deuxième lundi du mois de mars à 10.00 heures."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à huit cent cinquante euros (€ 850.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: DEMEUSE, J.M. WEBER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 12 août 2010. Relation: CAP/2010/2845. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 27 août 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010118061/67.

(100132958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Compagnie de l'Europe du Sud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 96.502.

Il résulte de lettres adressées à la société en date du 06 août 2010 que Madame Annalisa CIAMPOLI, demeurant professionnellement 40 avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg, Monsieur Riccardo Moraldi, demeurant professionnellement 40 avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg et Monsieur Andrea DE MARIA, demeurant professionnellement 40 avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg ont démissionné de leurs postes d'administrateurs de la société avec effet immédiat.

Il résulte également d'une lettre adressée à la société en date du 06 août 2010 que SER.COM S.a.r.l., ayant son siège social 3 rue Belle- Vue L-1227 Luxembourg a démissionné de son poste de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010118042/17.

(100132946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

EuroPRISA Luxembourg Holding Company F S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.413.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third day of August, before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

EuroPRISA Management Company S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 110.847 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Gilles Durdu, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder holds the entire share capital of EuroPRISA Luxembourg Holding Company F S.à. r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 113.413 (the Company). The Company was incorporated on 9 January 2006 pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary then residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N°721 of 8 April 2006. The articles of association of the Company have been amended on 11 February 2008 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N°741 of 27 March 2008.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder is the owner of all the 100 (one hundred) shares of the Company, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five Euros) each, representing the entire share capital of the Company, and the Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with Article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

II. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

(1) Waiver of the convening notices;

(2) Amendment of articles 10 and 12 of the articles of association of the Company by deleting therein the restrictions imposed on managers' place of residence, place of holding of board meetings and place of holding of shareholders' meetings;

(3) Acknowledgement and acceptance of the resignation of Ms. Alexandra Dimitrijevic as manager of the Company and discharge;

- (4) Appointment of Mr Enrico Baldan as new manager of the Company effective as of 23 August 2010; and
(5) Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives the convening notices, considers itself as duly convened and declares having full knowledge of the agenda which was communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend articles 10 and 12 of the articles of association of the Company (the Articles) by deleting therein the restrictions imposed on managers' place of residence, place of holding of board meetings and place of holding of shareholders' meetings, so that articles 10 and 12 of the Articles shall from now on read as follows:

" **Art. 10.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 10 will have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company will be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The board of managers may appoint from among its members a chairman.

The chairman, if any, will preside at all general meetings of shareholders and all meetings of the board of managers. In his absence, the general meeting of shareholders or, as the case may be, the board of managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

Meetings of the board of managers are convened by the chairman or by any other two members of the board of managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues, under the condition however that at least two managers are present at the meeting.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Resolutions signed by all managers will be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

The resolutions of the board of managers will be adopted by the majority of the managers present or represented."

" **Art. 12.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

General meetings of the shareholders, if any, may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge and accept the resignation of Ms. Alexandra Dimitrijevic of her mandate as manager of the Company, effective as of 23 August 2010, and to grant her discharge (quitus) for the performance of her duties from the date of her appointment until the date of her resignation.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr Enrico Baldan, born in Dolo, Venezia, Italy on 4 July 1974, residing in 57, rue de Beggen, L-1221, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as new manager of the Company effective as of 23 August 2010 for an unlimited period of time.

As a consequence of the above, the board of managers of the Company will be composed as follows:

- Benjamin Penaliggon;
- Oliver May;
- Max Kreuter; and
- Enrico Baldan.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the Sole Shareholder, it is also stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-trois août, par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

EuroPRISA Management Company S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.847 (l'Associé Unique),

ici représentée par Gilles Durdu, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique détient l'intégralité du capital social de EuroPRISA Luxembourg Holding Company F S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.413 (la Société). La Société a été constituée le 9 janvier 2006 suivant un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°721 du 8 avril 2006. Les statuts ont été modifiés le 11 février 2008 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°741 du 27 mars 2008.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient l'ensemble des 100 (cent) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de 125 EUR (cent vingt-cinq Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, et l'Associé Unique exerce

les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

II. L'Associé Unique désire adopter des résolutions sur les points suivants:

- (1) Renonciation aux formalités de convocation;
- (2) Modification des articles 10 et 12 des statuts de la société, en y supprimant les restrictions imposées quant à la résidence des gérants, quant au lieu de tenue des conseils de gérance et quant au lieu de tenue des assemblées générales d'associés;
- (3) Prise d'acte et acceptation de la démission de Mme. Alexandra Dimitrijevic de son poste de gérante de la Société et décharge;
- (4) Nomination de Mr Enrico Baldan en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 23 août 2010; et
- (5) Divers.

III. L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoqué et déclare avoir pleinement connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les articles 10 et 12 des statuts de la Société (les Statuts) de manière à y supprimer les restrictions imposées quant au lieu de résidence des gérants, quant au lieu de tenue des conseils de gérance et quant au lieu de tenue des assemblées générales d'associés, de telle sorte que les articles 10 et 12 des Statuts auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres.

Le président, dans l'hypothèse où il en a été nommé un, présidera toutes assemblée des associés et toutes réunions du Conseil de Gérance. En son absence, l'assemblée des associés, respectivement le Conseil de Gérance choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président ou, à son défaut, par deux autres membres du conseil.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence.

On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Les réunions sont tenues aux lieu, jour et heure spécifiés sur la convocation.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux gérants participent à la réunion.

Tout gérant peut participer aux réunions du Conseil de Gérance par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au Conseil de Gérance puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres ou téléfax.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés."

" **Art. 12.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

L'assemblée des associés, le cas échéant, peut être tenue aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives."

Troisième résolution

L'Associé Unique prend acte et décide d'accepter la démission de Mme. Alexandra Dimitrijevic de son mandat de gérante de la Société, à dater du 23 août 2010, et de lui donner décharge (quitus) pour l'exécution de son mandat, de la date de sa nomination jusqu'à la date de sa démission.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Mr Enrico Baldan, né à Dolo, Venezia, Italie le 4 juillet 1974, résidant au 57, rue de Beggen, L-1221, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 23 août 2010 pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société sera composé comme suit:

- Benjamin Penaliggon;
- Oliver May;
- Max Kreuter; et
- Enrico Baldan.

Estimation des frais

Le montant des frais se rapportant au présent acte est estimé à environ mille euros (EUR 1.000.-).

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare que l'Associé Unique l'a requis de rédiger le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de l'Associé Unique, il est également précisé qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, et en foi de quoi, le présent acte notarial a été dirigé à Luxembourg au jour mentionné au début de l'acte.

Et après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: G. Durdu et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 août 2010. LAC/2010/37847. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Référence de publication: 2010118500/253.

(100134966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Celimage SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 84.677.

—
Extrait de l'assemblée extraordinaire du 27 août 2010.

Nomination de Madame Dominique BONNEVAY au poste d'administrateur et d'administrateur délégué
Madame Dominique BONNEVAY, demeurant à 63 rue de Merl, L 2146 Luxembourg, déclare qu'elle a été nommée administrateur et administrateur délégué de la société pour une période de deux mois.

Fait à Luxembourg le 27 août 2010.

Frederic BONNEVAY / Dominique BONNEVAY

Actionnaire unique / Administrateur délégué

Référence de publication: 2010118043/14.

(100133204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Europa Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 76.176.

—
Extrait de la résolution unique prise par l'associé unique de la Société le 29 juillet 2010

Il résulte du procès-verbal de la résolution unique prise par l'associé unique de la Société en date du 29 juillet 2010 qu'il a été décidé de révoquer Deloitte S.A., société anonyme dont le siège social est situé au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, en tant que réviseur d'entreprises de la Société et avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010118051/17.

(100133008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

The European Asset Value Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 48.528.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 22 juillet 2010 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a noté les démissions de Mme Maryse Aulagnon, M. Pierre Etienne et M. William Fossick en tant qu'administrateurs en date du 4 juin 2010.

2. L'Assemblée décide de reconduire le mandat d'Administrateur de:

Mme Michèle Berger, 3 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

M. Henri Chermont, 100 Reaumur, F-75017 Paris

M. Alec Emmott, 152 Rue Saint-Honoré, F-75001 Paris

M. Jerry Hilger, 1 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

M. Frédéric Fasel, 1 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

M. Pierre-Alain Eggly, 1 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

pour une période d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2011.

3. L'Assemblée décide de reconduire le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé KPMG SARL (31 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg) pour un terme venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de l'année 2011.

Référence de publication: 2010119240/23.

(100135785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Frontline Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 11.061.177,00.**

R.C.S. Luxembourg B 80.478.

Par la présente, la société FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A., dénonce avec effet immédiat le siège social de la société FRONTLINE HOLDING S. à r. l. , immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg B sous le numéro 80.478, de son adresse actuelle 25, avenue de la liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010118055/11.

(100133012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Faber Digital Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7561 Mersch, 7, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 71.705.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.08.2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTES COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010118056/14.

(100132875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Fiduciaire F. Winandy & Associés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 67.905.

EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal du Conseil d'Administration, tenu en date du 30 mars 2010 que:

- Le mandat du Réviseur d'Entreprises KPMG S.à.r.l., avec siège social 9, allée Scheffer L-2520, est renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010

- Il est pris acte de la démission de Monsieur François PAULY de ses fonctions d'Administrateur de la société

Luxembourg, le 27 août 2010.

Pour extrait conforme

Fiduciaire F. Winandy & Associés S.A.

412 F Route d'Esch L-2086 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010118057/17.

(100132783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Finattech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 78.180.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTES COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010118058/14.

(100132867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Finattech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 78.180.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTES COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010118059/14.

(100132872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Environnement Investissement SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 90.377.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 19 juillet 2010

3^{ème} Résolution:

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Christophe BLONDEAU, Administrateur, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon extraordinaire au siège social le 20 août 2010

6^{ème} Résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Christophe Blondeau, (Président du Conseil d'Administration) demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, de Monsieur Nour Eddin Nijar demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, de Monsieur Romain Thillens demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg. Leur mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2016. L'Assemblée décide de procéder au remplacement du Commissaire aux Comptes Fiduciaire F.Winandy & Associes S.A et ratifie la nomination de Lauren Business Limited, ayant son siège social au P.O. BOX 3161, Road Town, Tortola BVI pour l'émission des rapports sur les exercices clôturés au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009 en remplacement du Commissaire aux Comptes sortant. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle Statutaire à tenir en l'an 2016.

Pour Environnement Investissement S.A.

Christophe Blondeau / Nour-Eddin Nijar

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010118300/26.

(100134233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Global Multi Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 143.580.

Die ordentliche Generalversammlung vom 20. August 2010 des Global Multi Invest hat folgende Beschlüsse gefasst:

- Die amtierenden Verwaltungsratsmitglieder Herr Klaus Kuder und Frau Monika Anell wurden bis zur ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2011 wiedergewählt.
- Die Ernennung von Herrn Karl Stäcker, beruflich wohnhaft in 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxemburg, als weiteres Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2011 wurde bestätigt.
- Das Mandat der KPMG Audit S. à r. l., Luxemburg, als Wirtschaftsprüfer wurde bis zur ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2011 verlängert.

Luxembourg, den 26. August 2010.

Unterschrift

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2010118062/17.

(100132933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Meigerhorn II Coop S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 155.222.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the first day of September.

Before us Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MEIGERHORN II PROPERTIES Sarl, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), under Luxembourg Law, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Companies' Register under number B 138.128, here represented by Geoffroy t'Serstevens, jurist, with professional address in L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg on August 26, 2010.

The said proxy, initialed ne varietur by the mandatory of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition for its own account of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further, in particular in relation to real estate properties, render administrative, technical, financial, economic or managerial services to other companies, persons or enterprises which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may further act as a manager or director with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or any other corporate structures which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control or the same shareholders of the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of Meigerhorn II Coop S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the Grand Duchy of Luxembourg within the municipality of Niederanven and may be transferred within such municipality by means of a resolution of its manager(s). It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its partners.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

In the event that, the manager, or in case of several managers, the board of managers determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad by resolution of the manager(s) until cessation of these abnormal circumstances, such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twenty thousand Swiss Francs (CHF 20,000.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of forty Swiss Francs (CHF 40.00) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the sole signature of any manager or by the signature of any agent(s) to whom such signature authority has been delegated.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 22. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by Meigerhorn II Properties S.à.r.l., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twenty thousand Swiss Francs (CHF 20,000.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2011.

Expenses

For the sake of the present deed, the share capital is estimated at EUR 15,478 (exchange rate (median price) on August 31, 2010: CHF 1.- = EUR 0.77390).

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately nine hundred Euros (EUR 900.-).

Resolutions of the sole partner

The above named sole associate, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be in L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
2. Is appointed manager of the Company for an indefinite period:

Mr Franck Ruimy, born on February 6th, 1971 in Casablanca (Morocco) with professional address at 1, Knightsbridge, London SW1X 7LX (United Kingdom).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le premier jour de septembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

MEIGERHORN II PROPERTIES S.à.r.l., (société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois), avec siège social situé au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.128, ici représentée par Geoffroy t'Serstevens, juriste, demeurant professionnellement à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 août 2010 à Luxembourg.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée ci-après, «la Société», qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition, pour son propre compte, de biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également, en relation avec les biens immobiliers, rendre des services administratifs, techniques, financiers, économiques et de management à d'autres sociétés ou entités qui sont contrôlées directement ou indirectement par la Société ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des mêmes actionnaires que ceux de la Société.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des mêmes actionnaires que ceux de la Société.

La Société peut également agir en qualité de gérant ou d'administrateur avec une responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les dettes et obligations de partnerships ou de toute autre structure de sociétés contrôlées directement ou indirectement par la Société ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des actionnaires de la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de Meigerhorn II Coop S. à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Niederanven, au Grand-Duché du Luxembourg et peut être transféré à une autre adresse dans cette commune par décision du ou des gérants. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

Au cas où le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital de la Société est fixé à la somme de vingt mille francs suisses (CHF 20.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de quarante francs suisses (CHF 40,00,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/ont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers et en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la seule signature d'un gérant ou par la signature du ou des mandataire(s) à qui pareil pouvoir de signature aura été délégué.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclut pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Meigerhorn II Properties S.à.r.l., pré-mentionnée, a souscrit cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de vingt mille francs suisses (CHF 20.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

Frais

Pour les besoins du présent acte, le capital social est évalué à EUR 15.478 (taux de change (median price) du 31 août 2010: CHF 1,- = EUR 0.77390).

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à neuf cents euros (EUR 900).

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
2. Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée:

M. Franck Ruimy, né le 6 février 1971 à Casablanca (Maroc), demeurant professionnellement au 1 Knightsbridge, SW1X 7LX Londres (Grande-Bretagne).

Dont acte, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de ladite partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Geoffroy t'Serstevens, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 septembre 2010. LAC/2010/38448. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 septembre 2010.

Référence de publication: 2010118612/361.

(100135164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

GDF SUEZ Global LNG Supply S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 147.797.

EXTRAIT

- Suite à la décision prise par l'actionnaire unique en date du 30 avril 2010, Monsieur Francis BRETNACHER, Project Manager, né à Mont Saint Martin le 30 mars 1964, demeurant professionnellement au 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, est nommé administrateur de la Société à partir du 1^{er} mai 2010. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2016.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2010118063/14.

(100133039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Harbour Bridge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 129.621.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.08.2010.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Société Anonyme
CABINET D'EXPERTS COMPTABLES
Signature

Référence de publication: 2010118064/14.

(100132861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Babalou Shipping Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 87.633.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg, le 11 janvier 2010

Le siège social de la société est fixé au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

L'assemblée prend acte de la démission des administrateurs André HARPES et Carine BITTLER, ainsi que de la démission du commissaire aux comptes, la société COMPTABILUX S.A., en date du 31.12.2009.

Madame Gabriele HIRSCH, employée privée, née le 22.02.1960 à LUDWIGSHAFEN (Allemagne), domiciliée professionnellement au 4 Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, et Madame Sandrine JARAMILLO, employée privée, née le 06.04.1974 à THIONVILLE (France), domiciliée professionnellement au 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, sont nommées nouveaux administrateurs de la société pour une période de deux ans. Les mandats des nouveaux administrateurs viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Monsieur Alexis DE BERNARDI, expert-comptable, né le 13.02.1975 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes pour une période de deux ans. Le mandat du nouveau Commissaire aux Comptes viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.
Pour extrait sincère et conforme
BABALOU SHIPPING COMPANY S.A.
MARE-LUX S.A.
Signature
Administrateur

Référence de publication: 2010118806/26.

(100134257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

LuxStrategy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 2, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 155.263.

STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1.- "PERSPECTIVE S.A.", ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 2, rue de Bitbourg, représentée par un de ses administrateurs Monsieur Serge NICKELS, consultant, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 2, rue de Bitbourg,

2.- "PREMIUM INVESTMENT PARTNERS S.A.", ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents, représentée par deux administrateurs, à savoir:

- Monsieur Luc NICKELS, économiste, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents,

- Monsieur Gérard SCHEIWEN, économiste, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

Lesdites comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "LuxStrategy S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée.

Art. 2. La société a pour objet le conseil économique et fiscal ainsi que toutes prestations de services se rattachant directement ou indirectement à son objet social. En général, la société peut effectuer toutes opérations industrielles ou financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous les secteurs, de nature à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en mille (1.000) actions de trente et un euros (EUR 31,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. Les actions sont librement cessibles entre actionnaires. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-actionnaires qu'avec l'agrément de tous les actionnaires donnés en assemblée générale.

Les actions ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-actionnaires que moyennant l'agrément des propriétaires d'actions représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse les actionnaires restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les trois mois à partir de la date de refus de cession à un non-actionnaire.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs actionnaires échoit proportionnellement aux autres actionnaires. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Par dérogation à l'alinéa deux, en cas de décès d'un actionnaire, la transmission est libre en faveur des héritiers réservataires, ainsi que du conjoint survivant.

Art. 5. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

Art. 7. La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille dix.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième mardi du mois de mai de chaque année à quatorze heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 13. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1.-"PERSPECTIVE S.A.", prénommée, cinq cents actions	500
2.- "PREMIUM INVESTMENT PARTNERS S.A.", prénommée, cinq cents actions	<u>500</u>
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pourcent (25%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à cinq.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Frank LEUSCHEN, consultant, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 2, rue de Bitbourg,
- b) Monsieur Dirk FRÖHLICH, consultant, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 2, rue de Bitbourg,
- c) Monsieur Serge NICKELS, prénommé,
- d) Monsieur Luc NICKELS, prénommé,
- e) Monsieur Gérard SCHEIWEN, prénommé.

2.-Est nommé administrateur-délégué de la société Monsieur Frank LEUSCHEN, prénommé.

3. Les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille seize.

4. Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire:

"PREMIUM ADVISORY PARTNERS S.A.", ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 136.449.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille seize.

5.- Le siège social est établi à L-1273 Luxembourg, 2, rue de Bitbourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux représentants des comparantes, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Nickels, L. Nickels, G. Scheiwen, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 août 2010. Relation: LAC/2010/36962. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Conny SCHUMACHER.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 27 août 2010.

Référence de publication: 2010119968/137.

(100136179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Initial Textiles Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 66, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 100.740.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER

Notaire

Référence de publication: 2010118068/11.

(100133027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

JP Residential II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 104.276.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société JP RESIDENTIAL II S.A. qui s'est tenue en date du 3 août 2010.

L'Assemblée accepte la démission de Madame Liliane Marceau en qualité d'administrateur de catégorie A de la Société et son remplacement par Monsieur Michael J. Delmar, directeur investissements immobiliers, demeurant professionnellement au 1250 boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 900, Montréal, Québec H3B 4V8, né le 02 mars 1975 à Montréal.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2014 délibérant sur l'approbation des comptes 2013.

Extrait certifié conforme

Signatures

Référence de publication: 2010118072/17.

(100133199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Agence EUROPE, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 5.271.

L'an deux mille dix, le six août.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Agence EUROPE", avec siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, R.C. Luxembourg section B numéro 5271, constituée sous la dénomination de "Informations Internationales EUROPE", suivant acte reçu en date du 2 décembre 1952, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 22 décembre 1952 numéro 101, et prorogée suivant acte reçu en date du 8 juin 1982, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C du 1^{er} septembre 1982, numéro 208.

La dénomination a été changée en "S.A. Agence EUROPE" suivant acte reçu en date du 10 mai 1985, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 188 du 1^{er} juillet 1985.

L'assemblée est présidée par Monsieur Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Lorenzo Riccardi, administrateur de société, demeurant à B1170 Bruxelles, 73, Avenue des Archiducs,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social est représenté à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'objet des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet:

La diffusion d'articles, de nouvelles et d'informations par la presse, la radio et tout autre moyen de publication, soit dans le Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, et particulièrement dans le domaine des organisations internationales.

La société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera.

Elle peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets y rattachés, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir des valeurs mobilières de toutes espèces par voie d'achat, de souscription ou de toute autre manière, les réaliser par voie de vente, échange ou de toute autre manière, accorder aux entreprises dans lesquelles elle détient un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes (physiques et/ou morales) afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés mères, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, hypothéquer, grever de charges tout ou partie de ses avoirs, biens meubles et/ou biens immeubles, ou créer de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs, biens meubles et/ou biens immeubles.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser l'extension et le développement.»

2.- Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Unique résolution:

L'assemblée décide de modifier l'objet de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet:

La diffusion d'articles, de nouvelles et d'informations par la presse, la radio et tout autre moyen de publication, soit dans le Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, et particulièrement dans le domaine des organisations internationales.

La société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera.

Elle peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets y rattachés, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir des valeurs mobilières de toutes espèces par voie d'achat, de souscription ou de toute autre manière, les réaliser par voie de vente, échange ou de toute autre manière, accorder aux entreprises dans lesquelles elle détient un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes (physiques et/ou morales) afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés mères, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, hypothéquer, grever de charges tout ou partie de ses avoirs, biens meubles et/ou biens immeubles, ou créer de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs, biens meubles et/ou biens immeubles.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser l'extension et le développement.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO, L. RICCARDI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 09 août 2010. Relation: LAC/2010/35479. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010118428/80.

(100134782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Raidstone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.138.

—

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59133 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010118093/12.

(100133088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Wasteholdco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.488.511,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 134.924.

—

In the year two thousand and ten, on the nineteenth of August,
before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Wasteholdco 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of four million eight hundred forty-two thousand five hundred ninety-six euro (EUR 4,842,596.-), with registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 135.364 (the "Shareholder"),

Hereby represented by Maître Michael JONAS, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 18 August 2010,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Wasteholdco 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of four million eight hundred sixteen thousand eight hundred eighty-six euro (EUR 4,816,886.-), with registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, dated 5 December 2007, published in the Mémorial C of January 30, 2008, number 244, and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 134.924 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, of 2 August 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to insert a provision on share premium account in the articles of incorporation;

2 To reduce the corporate capital of the Company by an amount of one million three hundred twenty-eight thousand three hundred seventy-five euro (EUR 1,328,375.-) so as to reduce it from its present amount of four million eight hundred sixteen thousand eight hundred eighty-six euro (EUR 4,816,886.-) to three million four hundred eighty-eight thousand five hundred eleven euro (EUR 3,488,511.-) and to approve a reimbursement of share premium in an aggregate amount of ninety-nine cents (EUR 0.99);

3 To cancel one million three hundred twenty-eight thousand three hundred seventy-five (1,328,375) shares with a nominal value of one euro (1.-) per share together with a share premium in an aggregate amount of ninety-nine cents (EUR 0.99);

4 To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital reduction;

5 To confer all and any powers to the managers in order to implement the above proposed capital reduction;

6 Miscellaneous;

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company by inserting a new paragraph 3. Said paragraph will read as follows:

“ Art. 5. Capital.

5.3 In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.”

Second resolution

The Shareholder resolved to reduce the corporate capital of the Company by an amount of one million three hundred twenty-eight thousand three hundred seventy-five euro (EUR 1,328,375.-) so as to reduce it from its present amount of four million eight hundred sixteen thousand eight hundred eighty-six euro (EUR 4,816,886.-) to three million four hundred eighty-eight thousand five hundred eleven euro (EUR 3,488,511.-) and to approve a reimbursement of share premium in an aggregate amount of ninety-nine cents (EUR 0.99).

The Shareholder resolved that the amount to be transferred to the Shareholder after the above capital reduction is based on the Euro equivalent of one million ninety-three thousand two hundred fifty-three Pounds sterling and forty-four pence (GBP 1,093,253.44) based on the Euro/GBP reference exchange rate of 17 August 2010 published on the European Central Bank's website.

Third resolution

The Shareholder resolved to cancel the one million three hundred twenty-eight thousand three hundred seventy-five (1,328,375.-) shares with a nominal value of one euro (1.-) per share together with a share premium in an aggregate amount of ninety-nine cents (EUR 0.99).

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at three million four hundred eighty-eight thousand five hundred eleven euro (EUR 3,488,511.-) represented by three million four hundred eighty-eight thousand five hundred eleven (3,488,511) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Fifth resolution

The Shareholder resolved to confer all and any powers to any manager, acting individually, of the Company in order to implement the above resolutions.

Each manager is notably entitled and authorised to make the reimbursement of capital and of share premium to the shareholders by payments in cash, to set the date and other formalities of such payment and to do all other things necessary or useful in relation to the above resolutions.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1,300,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-neuf août,

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Wasteholdco 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant un capital social de quatre millions huit cent quarante-deux mille cinq cent quatre-vingt-seize euro (EUR 4.842.596.-), ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.364 (l' "Associé"),

représenté aux fins des présentes par Maître Michael JONAS, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 18 août 2010.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Wasteholdco 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise au droit luxembourgeois, ayant un capital social de quatre millions huit cent seize mille huit cent quatre-vingt-six euro (EUR 4.816.886.-), ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, du 5 décembre 2007, publié au Mémorial C du 30 janvier 2008, numéro 244, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134 924 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte d'Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 2 août 2010, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin d'insérer une disposition concernant le compte de prime d'émission dans les statuts de la Société,

2 Réduction du capital de la société à concurrence d'un montant de un million trois cent vingt-huit mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 1,328,375) afin de le réduire de son montant actuel de quatre millions huit cent seize mille huit cent quatre-vingt-six euros (EUR 4.816.886,-) à trois millions quatre cent quatre-vingt-huit mille cinq cent onze euros (EUR 3,488,511.-) et d'approuver le remboursement de la prime d'émission pour un montant total de quatre-vingt-dix-neuf cents (EUR 0.99),

3 Annulation de un million trois cent vingt-huit mille trois cent soixante-quinze (1,328,375) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune avec le remboursement de la prime d'émission pour un montant total de quatre-vingt-dix-neuf cents (EUR 0.99),

4 Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter la réduction de capital,

5 Délégation de pouvoir aux gérants pour mettre en œuvre la réduction de capital proposée ci-dessus,

6 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société en insérant un nouvel alinéa 3. Cet alinéa sera rédigé comme suit:

" Art. 5. Capital.

5.3 En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour réaliser des distributions aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale."

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de réduire le capital de la société à concurrence d'un montant de un million trois cent vingt-huit mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 1,328,375) afin de le réduire de son montant actuel de quatre millions huit cent seize mille huit cent quatre-vingt-six euro (EUR 4.816.886,-) à trois millions quatre cent quatre-vingt-huit mille cinq cent onze euros (EUR 3,488,511.-) et d'approuver le remboursement de la prime d'émission pour un montant total de quatre-vingt-dix-neuf cents (EUR 0.99).

L'Associé a décidé que le montant à transférer à l'Associé conformément à la réduction de capital mentionnée ci-dessus est fondé sur le montant en euros équivalent à un million quatre-vingt treize mille deux cent cinquante-trois Livres Sterling et quarante-quatre pences (GBP 1.093.253,44) conformément au taux de change Euro/GBP de référence du 17 août 2010 publié sur le site internet de la Banque Centrale Européenne.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'annuler les un million trois cent vingt-huit mille trois cent soixante-quinze (1,328,375.-) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune avec le remboursement de la prime d'émission pour un montant total de quatre-vingt-dix-neuf cents (EUR 0.99).

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus. Cet alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

" Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à trois millions quatre cent quatre-vingt-huit mille cinq cent onze euros (EUR 3,488,511.-), représenté par trois millions quatre cent quatre-vingt-huit mille cinq cent onze (3,488,511) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Cinquième résolution

L'Associé a décidé de conférer tous les pouvoirs à chaque gérant, agissant individuellement, pour mettre en œuvre les résolutions prises ci-dessus.

Chaque gérant est notamment mandaté et autorisé à rembourser le capital et la prime d'émission à l'Associé par paiement en espèce, à fixer la date et toute autre modalité de ces paiements, et à prendre toute autre mesure nécessaire ou utile en relation avec les résolutions prises ci-dessus.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: M. Jonas, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 20 août 2010. Relation: RED/2010/1147. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 30 août 2010.

Référence de publication: 2010118013/174.

(100134001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Mast S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5852 Hesperange, 9, rue d'Iltzig.
R.C.S. Luxembourg B 134.770.

Par le présent avis, la Société informe les tiers du changement suivant concernant son Associé Unique:

- L'adresse de Mr Stéphane Magnard est le 8, rue Adolphe Barrau, 98800 Nouméa, Nouvelle Calédonie;

Luxembourg, le 26 août 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010118079/13.

(100132862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Lyri S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4463 Soleuvre, 2, rue Prince Jean.
R.C.S. Luxembourg B 123.606.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2010118077/11.

(100132972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Mirol Investments Ltd., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

R.C.S. Luxembourg B 108.512.

Par la présente, la société FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A., dénonce avec effet immédiat le siège social de la société MIROL INVESTMENTS Ltd., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg B sous le numéro 108.512, de son adresse actuelle 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010118080/11.

(100133001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Urs Global Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 198.020.000,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 148.173.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 25 mai 2010 que:

- Monsieur Mark SIMPSON a démissionné de sa fonction de gérant de la société avec effet au 21 mai 2010;
- Madame Bernice PHILIPS, née le 26 mars 1959 à Hillingdon, Middlesex (Royaume Uni), avec adresse professionnelle à Washington House, Birchwood Park Avenue, Warrington, Cheshire, WA3 6GR, Royaume Uni, a été nommée gérant de la Société, avec effet au 21 mai 2010 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010118120/17.

(100132834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.
